

Ramph
HC
B

Bellerose. Joseph Hyacinthe

CHAMBRE DU SENAT.

DEBATS SUR L'ADRESSE.

DISCOURS DE L'HON. M. BELLEROSE

Prononcé les 23 et 24 Janvier 1884.

LA LANGUE FRANÇAISE.

Honorables messieurs,

Ce n'était pas mon intention de prendre part à cette discussion, mais la conduite de l'hon. ministre de la justice m'oblige à le faire.

L'hon. Sir A. Campbell. — L'hon. membre veut faire allusion au fait que je n'ai pas répondu au discours de l'hon. sénateur pour Repentigny (M. Armand). Je m'étais proposé de le faire et j'en ai été empêché par une extinction de voix. Mon honorable ami a fait allusion à certains discours que j'ai faits dans cette enceinte, et aux regrets que j'ai souvent exprimés sur le fait qu'il n'y avait pas, présentement sur les banquettes du trésor, de sénateur parlant la langue française. Je ne puis que répéter que je le regrette et qu'il n'est pas en mon pouvoir de faire mieux : "LA CHOSE DEPEND DES MEMBRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC." Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, les années dernières, et espérer qu'il sera possible de remédier au mal dont on se plaint.

L'hon. M. Bellerose. — Tous les ans nous avons à entendre les plaintes que font les sénateurs qui représentent les différentes provinces du Dominion et il faut avouer que, dans toutes circonstances, elles ont été écoutées avec attention et considérées respectueusement, même lorsqu'il n'était pas possible d'y remédier. Aujourd'hui cependant l'hon. ministre a cru devoir en agir autrement. Il est vrai que, depuis que j'ai attiré son attention sur ce fait, l'hon. ministre

a donné une réponse à l'hon. membre. Mais il s'est exécuté un peu tard. Que d'efforts on a souvent faits par le passé, pour s'assurer les votes des membres français dans cette chambre, lorsque la majorité était douteuse. Mais les circonstances sont changées, le gouvernement est certain d'une majorité, il est à l'œuvre pour assurer sa position sans le secours de Québec. Il travaille à s'assurer le vote de la population irlandaise. S'il réussit à ramener au bercail ceux qui l'ont laissé, peu lui importe Québec.

Reste à savoir si la population irlandaise, témoin de la conduite qu'il tient à l'égard de ses fidèles et ses anciens supports de la province de Québec, se laissera gagner. On croirait tout naturellement que nos plaintes répétées chaque année eussent porté le gouvernement à rendre justice à notre province, que nos réclamations eussent reçu quelque considération, que nos droits constitutionnels nous eussent été rendus. Mais, non, il faut écraser la province de Québec, il faut anéantir son influence.

Voilà déjà deux ans qu'on reconnaît que la Constitution veut que la minorité parlant la langue française au Sénat ait un des leurs sur les banquettes du Trésor. S'il en est ainsi, n'est-ce pas notre droit, comme notre devoir, d'exiger qu'un de nos nationaux siège sur ces banquettes pour y répondre à ceux des sénateurs qui ne savent pas parler l'anglais et donner ainsi effet à la clause de l'acte

318250
247.35